



SOLIDARITÉ SIDA

APPEL À PROJETS INTERNATIONAL 2025



PRÉAMBULE

Solidarité Sida, association loi 1901 créée en 1992, poursuit quatre objectifs majeurs :

• **Aider** : De Paris à Lomé en passant par Tanger, Delhi ou Cayenne, Solidarité Sida agit sur tous les fronts pour faciliter l'accès aux services de prévention, de dépistage et de prise en charge des populations les plus vulnérables.

• **Prévenir** : Solidarité Sida a choisi de développer une démarche ludique et originale pour susciter la curiosité des jeunes. Son défi : faire de la prévention un événement, ouvrir des espaces de parole sur la sexualité et rendre les jeunes acteur-riche-s de leur santé.

• **Sensibiliser** : Par ses événements de sensibilisation et récolte de fonds, l'association participe à l'éducation citoyenne et à la mobilisation d'une jeunesse en quête de sens.

• **Mobiliser** : Face aux enjeux actuels de la lutte contre le VIH/ sida, les actions de terrain ne suffisent plus. Avec ses partenaires associatifs, Solidarité Sida s'investit dans un travail de mobilisation du grand public, des médias et des gouvernements pour mettre la lumière sur les grands combats que sont la solidarité internationale ou encore l'accès aux traitements pour toutes et tous.

L'Appel à Projets International de Solidarité Sida vise à soutenir des projets à destination des personnes infectées ou vulnérables au VIH et aux hépatites. Ces projets ont pour objectif de renforcer leur accès à la prévention, au dépistage, aux soins, aux traitements et aux droits.

En cohérence avec les engagements internationaux, les projets financés doivent participer à l'atteinte des 3 x 95 au niveau local et contribuer aux objectifs de développement durable, en particulier l'objectif n°3 « Bonne santé et bien-être » et n°5 « Égalité entre les genres ». Plus spécifiquement, il s'agit de porter la vision d'une **santé sexuelle globale humaniste, féministe et inclusive**.

En outre, Solidarité Sida accorde une importance croissante à l'intégration

des associations dans un système de santé multi acteurs : il est attendu qu'elles démontrent leur efficacité dans l'atteinte d'objectifs alignés sur les priorités nationales, par un dispositif de suivi-évaluation pertinent et fonctionnel. Une attention particulière sera également portée à l'adaptation des activités aux évolutions des besoins des publics et aux contextes d'intervention.

Solidarité Sida porte un intérêt particulier à la sensibilisation et la mobilisation des jeunes dans les projets en lien avec la **santé sexuelle reproductive et affective**. Elle accorde une place privilégiée aux actions portées par des structures qui défendent et appliquent une **approche communautaire** (de la gouvernance aux activités), qu'elle concerne les jeunes ou d'autres types de publics.

Dans un contexte de pénalisation et d'accroissement des discriminations envers les populations clés et publics vulnérables aux épidémies, représentant autant de barrières à l'accès à la prévention, au diagnostic et à la prise en charge de ces populations, Solidarité Sida souhaite **renforcer son soutien aux associations développant des activités de défense des droits à la santé et d'accompagnement juridique**. Ces activités peuvent concerner les publics bénéficiaires de l'association tout comme les équipes salariées et bénévoles.

Exemple d'activités pouvant être soutenues (non exhaustif) : cliniques juridiques, formations de parajuristes, accompagnement juridique de personnes discriminées, sensibilisation / formation auprès de personnels du milieu carcéral, médical, juridique, forces de l'ordre, etc.

Le Comité de Redistribution des Fonds de Solidarité Sida accordera une importance accrue aux partenaires qui renforcent leur projet en y intégrant de telles activités, à budget identique à celui de l'année passée. Ces dernières devront être détaillées dans la candidature pour permettre aux équipes de Solidarité Sida d'en évaluer les objectifs, les conditions de mise en œuvre et la pertinence.

À NOTER :

L'enveloppe dédiée à l'Appel à Projets International dépend des résultats des initiatives et événements annuels de récoltes de fonds portés par l'association : en premier lieu le Festival Solidays (70% des ressources), ainsi que le Gala du Fonds Solidarité Sida Afrique et les opérations Rubans Rouges. Des cofinancements public et privés viennent compléter ces ressources pour abonder le budget.

Le succès populaire de Solidays ne doit pas masquer une réalité, souvent oubliée : depuis la crise COVID-19, la capacité de récolte de fonds de l'association – et donc de redistribution – est challengée continuellement par une concurrence événementielle croissante et des charges de production en forte augmentation, chaque année. Les équipes salariées et bénévoles se battent tous les jours pour maintenir au mieux les soutiens en France et à l'International.

Solidarité Sida a récemment dû faire face à une baisse de ses enveloppes. **Bien que le souhait soit de maintenir les financements à leur niveau actuel, l'association ne peut garantir à date la continuité de financement pour la totalité des projets déjà en cours.**

Néanmoins, la situation actuelle de baisse des financements de solidarité internationale et santé mondiale, de reprogrammations ou d'évolutions de soutiens techniques et financiers des bailleurs institutionnels multilatéraux ou bilatéraux classiques dans la lutte contre le VIH/sida, mais aussi de recul des droits humains des populations vulnérables impacte significativement la plupart des pays. **Solidarité Sida accordera ainsi une priorité cette année aux projets qui ciblent des publics vulnérables et aux projets portés par des associations particulièrement exposées.**

DIGITALISATION DE L'APPEL À PROJETS

Depuis 2024, l'Appel à Projets est digitalisé.
C'est donc en ligne qu'il faut déposer votre candidature.

Pour ce faire, vous recevrez par courriel un lien de connexion unique vous permettant de remplir le formulaire de candidature.

ASSOCIATIONS ÉLIGIBLES AU SOUTIEN DE L'APPEL À PROJETS INTERNATIONAL 2025

En 2025, l'Appel à Projets International est ouvert à toutes les associations non confessionnelles et apolitiques répondant aux critères d'éligibilité mentionnés ci-dessous :

- Associations actuellement soutenues par Solidarité Sida;
- Associations enregistrées dans les pays et zones suivantes :
 - Congo Brazzaville (hors zones frontalières Angola et RCA),
 - Cameroun,
 - Bénin,
 - Gabon,
 - Guinée,
 - Les Comores.

Vous pouvez :

- a) Soit proposer la poursuite du projet soutenu par l'Appel à Projets 2024, en intégrant des ajustements afin de toujours mieux répondre aux besoins des personnes ciblées ;
- b) Soit soumettre un nouveau projet répondant à d'autres besoins.

ATTENTION : même si la vocation de l'AAP est d'apporter un soutien durable, Solidarité Sida se réserve la possibilité de ne pas poursuivre son soutien financier d'une année sur l'autre.

Il vous est ainsi demandé de particulièrement justifier l'utilisation de l'ensemble des sommes attribuées jusqu'à maintenant, en répondant de manière argumentée aux questions relatives aux financements.



PROJETS SOUTENUS PAR L'APPEL À PROJETS INTERNATIONAL 2025

Les projets présentés doivent s'inscrire dans une logique de complémentarité avec le système de santé local et national.

Les projets ayant pour objectif la prévention en santé sexuelle et reproductive, l'accès ou le maintien dans un parcours de soins, l'amélioration de l'état de santé et/ou de la situation sociale et/ou juridique

des bénéficiaires seront privilégiés. **Comme abordé précédemment, une priorité sera également donnée aux projets répondant à un besoin d'accompagnement juridique des bénéficiaires et/ou du staff des associations.**

Seront particulièrement considérés les projets mobilisant les jeunes, ainsi que ceux à destination des populations les

plus vulnérables à l'épidémie de VIH et des IST au sens large.

Une attention particulière sera portée aux initiatives mutualisées entre plusieurs associations.

AXES DE FINANCEMENT DE L'APPEL À PROJETS INTERNATIONAL 2025

L'Appel à Projets International 2025 se décline en deux axes de financements : 1. Prévention et dépistage et 2. Prise en charge. Votre demande de financement peut être orientée sur l'un ou l'autre de ces deux axes, ou les deux. Le formulaire en ligne devra être complété pour le ou les axes correspondants.

Une partie est dédiée aux informations communes aux deux axes. Elle permet d'indiquer si des bénéficiaires sont concerné·e·s par les deux axes et de préciser l'articulation et la complémentarité recherchées entre les volets 1. Prévention et dépistage et 2. Prise en charge.

1. PRÉVENTION ET DÉPISTAGE

Les activités de prévention devront adopter une approche globale de santé sexuelle et reproductive, incluant les aspects de **vie affective, de consentement et de lutte contre les discriminations envers les minorités sexuelles et de genre.**

Dans cette approche globale, le **ciblage des jeunes de moins de 25 ans est particulièrement important**, pour des projets de prévention de la transmission du VIH/sida, des IST et de promotion de la santé sexuelle et reproductive.

La description du projet doit mettre en évidence en quoi la mise en œuvre des activités répond à une logique d'intervention définie en amont au regard des besoins identifiés en matière de prévention, de dépistage (y compris actions de suivi, accompagnement et/ou référencement) et d'accompagnement au parcours des éducateur·rices pair·es (recrutement, formation, accompagnement, missions, approches pédagogiques, messages, suivi...).

Les projets de prévention et/ou d'accès au dépistage du VIH et des IST soutenus sont de deux types :

- Ciblage de petits groupes de population clairement identifiés, pour des actions dites de proximité ;
- Actions visant un public plus large, uniquement si elles peuvent démontrer un caractère innovant au regard des activités préexistantes, dans l'objectif d'élargir le public bénéficiaire de l'association.

Une attention spécifique sera portée à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication, tant sur le volet de la définition des besoins que sur la mise en œuvre des actions. Dans ce cadre, les associations sont encouragées à être particulièrement vigilantes face à la protection et de la sécurisation des données collectées et stockées.

Dans tous les cas, les projets menés ont pour finalité un référencement vers l'association, notamment pour des entretiens individuels. Elles donnent lieu par la suite à des actions régulières de suivi ou à un accompagnement par l'association ou encore à un référencement vers des dispositifs de prise en charge, en particulier pour les personnes dépistées séropositives. Les entretiens individuels peuvent, par ailleurs, inclure un dépistage communautaire, organisé autour d'un counseling pré et post test.

Description des activités de prise en charge : où l'indiquer ?

- Si la prise en charge est réalisée par votre association **hors financement de Solidarité Sida ou qu'elle est réalisée par une autre structure**, elle devra être détaillée dans la partie « Prévention et dépistage ». Il s'agira notamment d'expliquer le processus de référencement et d'indiquer les structures vers lesquelles sont orientées les bénéficiaires ainsi que de détailler les actions de suivi menée par votre association.
- **Si la prise en charge est réalisée directement par votre association et proposée au financement de Solidarité Sida**, sa mise en œuvre devra être clairement détaillée dans la partie « Prise en charge », pour laquelle vous trouverez les indications ci-dessous.

2. PRISE EN CHARGE

Il s'agit des activités de prise en charge médicale, psychologique, sociale et juridique, hors prévention et dépistage (à détailler dans la partie activités de l'axe 1. Prévention et dépistage)

Les projets de prise en charge concernent l'accompagnement des patient·e·s post dépistage. Leur description doit démontrer en quoi les prestations réalisées permettent une entrée et un maintien dans le soin au regard des pathologies dépistées et des problématiques identifiées comme des obstacles à la bonne santé des personnes accompagnées (services, personnel et spécialités disponibles, parcours de soin et/ou de suivi social et/ou juridique, ...).

- Volet **médical** : prise en charge du VIH, des IST et des problématiques et symptômes en lien avec la santé sexuelle et reproductive : consultations, dispensation de traitements, réalisation d'examens et bilans.
- Volet **psychosocial** : soutien psychologique en groupe ou de manière individuelle, soutien social financier et administratif, actions pour l'amélioration du bien-être et de la qualité de vie des patient·e·s, médiation santé, familiale ou autre, éducation thérapeutique, aide à l'observance, recherche de perdu·e·s de vue et réintégration dans le parcours de soin, etc.
- Volet **juridique** : formation et/ou accompagnement juridique à l'accès aux droits, aide juridictionnelle, lutte contre les discriminations, y compris la sérophobie et les violences basées sur le genre, etc.

Ayant conscience des difficultés particulières que peuvent également rencontrer les personnels des associations soutenues dans des contextes contraignants et parfois hostiles, Solidarité Sida encourage le développement des activités d'**accompagnement psychosocial et/ou juridique pour les équipes salariées, volontaires et bénévoles impliquées, en parallèle de celles développées pour les bénéficiaires**. Pour ce faire, les dispositifs de soutien devront être clairement présentés et les dépenses associées suffisamment détaillées.



BUDGET, DÉPENSES ÉLIGIBLES ET NON ÉLIGIBLES

BUDGET

Montant plafond de la demande :

- Pour un nouveau partenariat, **l'association candidate peut prétendre à une subvention de 7 000 euros maximum** ;
- Pour les projets déjà soutenus, le montant de la demande ne pourra excéder le montant du budget octroyé en euros en 2024.

Co-financement :

Nous recommandons que le budget du projet comprenne une part de co-financement.

SONT ÉLIGIBLES POUR LES DEUX AXES DE FINANCEMENT LES DÉPENSES SUIVANTES :

- Salaires ou indemnités du personnel mobilisé sur le projet (les charges peuvent être incluses) ;
- Le fonctionnement et/ou la gestion de la vie associative : salaires ou indemnités du personnel administratif, loyer, eau, électricité, frais de communication, frais bancaires ;
- Perdiems pour le personnel mobilisé sur le projet, uniquement dans le cas d'un déplacement d'une journée minimum, en dehors de la zone environnante des locaux de l'association : restauration (grille appliquée à joindre au budget) ; hébergement, uniquement sur engagement de frais d'hôtellerie, justifié par une pièce comptable (facture, reçu) ;
- Frais de transport et communication nécessaires à la bonne réalisation du projet ;
- Les formations des équipes en lien avec le projet ;
- Achats de consommables, matériel et équipements liés à la réalisation des activités ;
- Frais d'équipement informatique notamment pour le renforcement de la sécurisation des données ;
- Stock tampons d'équipements de protection individuels, gel hydro alcoolique et protections menstruelles ;
- Stock tampons de traitements antirétroviraux, uniquement dans les pays/régions/district où persistent les obstacles à l'accès aux traitements (à justifier dans le dossier de candidature), stock de traitements des IST et IO, kits de dépistage, matériel de prévention ;
- Activités de mobilisation et de plaidoyer ;
- Soutien juridique et suivi psychologique des équipes ;
- Accompagnement juridique des staffs et/ou des bénéficiaires ;
- Formations juridiques à destination des équipes et parajuristes ;
- Le suivi et l'évaluation des activités, y compris les évaluations externes.

LES DEPENSES SUIVANTES NE SONT PAS ELIGIBLES, POUR AUCUN DES DEUX AXES :

- Les perdiems pour le personnel lorsqu'il est mobilisé dans sa zone de résidence ou dans la zone environnante des locaux de l'association ;
- Les indemnités de participant·e·s extérieur·e·s à des réunions/formations ;
- Les indemnités du personnel de l'association mobilisé sur l'animation de formations ;
- La participation à des conférences, colloques ou des regroupements ;
- Les campagnes d'information et de prévention dites « de masse » ou à destination du grand public (événementiel, spots TV, intervention dans les médias, conférences etc.) qui n'amènent à aucun référencement en direction de l'association ;
- L'achat de terrain et de bâtiments ;
- La construction ;
- Les activités génératrices de revenus individuelles ;
- Le soutien scolaire.

PUBLICS VISÉS

Pour chaque projet déposé, le formulaire de demande de financement doit préciser le ou les public(s) cible(s) du projet. Ces derniers sont regroupés en trois grandes catégories :

- a) Jeunes** : le projet vise les jeunes de moins de 25 ans. Merci de préciser le profil de ces jeunes (âge, genre ou autre) ;
- b) Publics prioritaires** : le projet vise les populations dites « clés » et/ou « vulnérables ». Merci de préciser la ou les catégories concernées et de justifier le choix de cette ou ces cible(s) ;
- c) Population générale** : le projet est ouvert à tout type de public, il ne s'adresse pas spécifiquement à un ou des publics prioritaires. Si certains publics prioritaires font partie de la file active du projet, merci de spécifier lesquels et dans quelle proportion.

FONCTIONNEMENT DE L'APPEL À PROJETS

Le projet sera instruit par l'équipe des Programmes et le Comité de Redistribution des Fonds International de Solidarité Sida au cours du second semestre 2025.

Les propositions de financement du Comité sont soumises au Conseil d'Administration pour approbation, puis notifiées aux partenaires avant la fin de l'année 2025. Elles s'accompagnent parfois de recommandations pour la mise en œuvre du projet ou sa mise en valeur.

Les projets retenus font l'objet d'une convention précisant les modalités de versement de la subvention ainsi que les obligations des associations, notamment en matière de suivi technique et financier. Dans ce cadre, les associations s'engagent à utiliser les outils fournis par Solidarité Sida et à respecter les délais dans lesquels les bilans doivent être rendus.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL :

- **24 juillet** : atelier de lancement par l'équipe de Solidarité Sida
- **10 septembre** : clôture des candidatures
- **Du 11 septembre au 12 octobre** : instruction des projets
- **Octobre** : Comité de Redistribution des Fonds
- **Décembre** : notification et conventionnement
- **Du 1er janvier au 31 décembre 2026** : mise en œuvre du projet
- **Février 2027** : bilan du projet mis en œuvre en 2026 (Solidarité Sida se réserve la possibilité de demander un bilan intermédiaire au 30 juin 2026)

Point d'attention :

Lors de l'instruction des dossiers, les associations candidates sont sollicitées par les instructeur·rice·s pour fournir des compléments d'informations. La disponibilité d'un·e interlocuteur·rice au sein de l'association durant cette période est indispensable. Si vous ne disposez pas d'accès régulier à votre boîte courriel, merci de le préciser dans le formulaire de demande de financement en indiquant un autre mode de contact dans la rubrique correspondante.

COMMENT CANDIDATER ?

Vous recevrez par courriel un lien de connexion à **un formulaire unique créé pour chaque projet**. Certaines informations du formulaire sont préremplies avec les données transmises lors de la candidature précédente. Vous êtes invité·e·s à vérifier ces informations et à les mettre à jour au besoin. La totalité du formulaire en ligne est à compléter rigoureusement, en y joignant **le budget du projet en format Excel et les pièces administratives de la candidature** (liste des documents en dernière page) et à valider **avant le 10 septembre 2025 à minuit**.

Il est très important de préparer la demande de financement en veillant à inclure toutes les informations nécessaires à la bonne compréhension du projet, même s'il s'agit d'un projet déjà financé depuis plusieurs années.

Tout dossier incomplet ou reçu après la date limite ne sera pas étudié.

Un atelier de lancement de l'Appel à projets International 2025 sera organisé en ligne par Solidarité Sida le 24 juillet 2025 pour présenter l'appel à projets, ses évolutions et les modalités de la candidature digitalisée.

Enfin, Solidarité Sida en tant que partenaire de proximité, souhaite rester un interlocuteur de confiance, facilitant la communication tant dans la période de candidature que celle de la mise en œuvre des projets ou de leurs bilans.

Pour vous inscrire à l'atelier, si vous avez des difficultés à accéder ou à compléter votre formulaire et pour tout autre question, merci de contacter l'équipe des Programmes Santé et Solidarité à l'adresse mail : international@solidarite-sida.org

Notez cependant que les équipes ne seront pas en mesure de répondre aussi facilement que d'habitude entre le 26 juillet et le 20 août 2025.

LISTE DES DOCUMENTS A TRANSMETTRE

- Le formulaire de candidature en ligne dûment complété
- Le budget du projet sous format Excel indiquant le nombre prévisionnel de bénéficiaires par dépense et les co-financement éventuels, ainsi que la justification des montants proposés par ligne budgétaire.

Documents de votre association :

- Les statuts de l'association ou leur mise à jour la plus récente (uniquement s'ils ont été modifiés en 2025)
- La composition du Conseil d'Administration à jour et datée (uniquement si elle a été modifiée en 2025)
- L'organigramme de l'association (uniquement s'il a été modifié en 2025)
- Le rapport d'activités 2024 – si validé par l'Assemblée Générale, ou à défaut le rapport annuel d'activité 2023
- Le rapport financier 2024 approuvé par l'Assemblée Générale ou à défaut par le CAC
- Le procès-verbal de la dernière Assemblée Générale
- Le budget prévisionnel 2025 de l'association actualisé au 30 juin 2025
- Le budget prévisionnel 2026
- Le RIB de l'association et/ou du projet (si celui-ci a changé)



16 bis avenue Parmentier
75011 PARIS

Tel : +33 1 53 10 22 22

www.solidarite-sida.org